



## Le projet pédagogique de la structure

Le projet pédagogique définit t'il les modalités d'accueil d'un enfant en situation de handicap ?

Précisez :

- le fonctionnement de l'équipe d'animation
- le mode de regroupement et de participation des enfants
- l'organisation des activités
- l'adhésion à la charte handicap

## La définition de l'aide financière sollicitée

Pour des moyens humains ou autres, développez :

## Les modalités d'accueil de l'enfant

Précisez la durée de l'aide demandée (du ... au ...), la période d'accueil (*vacances scolaires, mercredis, périscolaire...*) et la fréquence hebdomadaire (nombre de journées ou demi-journées, nombre d'heures par jour) :

## Le projet d'accueil de l'enfant

### Modalité de préparation de l'accueil :

- ↗ avec les parents
- ↗ avec la structure de soins
- ↗ avec l'école
- ↗ avec l'équipe pédagogique

### Elaboration d'un projet d'accueil personnalisé :

si oui le joindre au dossier / si non s'approprier le document "construire l'accueil d'un enfant"

### Identification des besoins de l'enfant :

- ↗ vie quotidienne
- ↗ motricité
- ↗ communication / compréhension
- ↗ relation aux autres
- ↗ autres

### Objectif(s) défini(s)

(ex. : être capable de jouer avec les autres, diversifier ses centres d'intérêts, ...)

## L'aménagement pédagogique concrétisé :

Précisez les adaptations de votre organisation pédagogique :

- mode de regroupement des enfants ?
- mode de participation des enfants ?
- fonctionnement de l'équipe d'animation ?
- organisation des espaces ?
- organisation des activités ?
- évaluation du projet ?

**Des fiches bilans sont à compléter et à retourner en fin d'accueil pour débloquer le financement.**

Date et signature du dossier :

le responsable des loisirs

l'organisateur (maire, président)

## Des outils



### La Charte de déontologie

*Signataires de la Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées, La JPA et ses organisations membres s'engagent à favoriser le départ en vacances collectives d'enfants en situation de handicap.*

Pour préparer le projet et faciliter l'accueil, le comité de suivi de la charte de déontologie met à votre disposition un guide méthodologique sur :

[www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

- Le guide **Sensibilisation à l'accueil des enfants et des jeunes mineurs handicapés dans le cadre des formations BAFA/BAFD**,
- Le guide méthodologique à l'usage des équipes d'encadrement pour l'accueil des personnes handicapées en centre de vacances et de loisirs.

### Les malles handicap à votre disposition

#### Prêt gratuit auprès du Chargé de mission

1- pour sensibiliser les enfants à la différence et au handicap, contenant des livres, des albums (littérature de jeunesse), des jeux et des jouets pour des mises en situation,

2- pour sensibiliser les équipes à l'accueil d'enfants en situation de handicap, comprenant des documents, des modèles de protocoles et des guides d'accueil.

#### Pour pratiquer des activités sportives

Le Service Sport Intégration Développement du Conseil général (SSID - 05.58.05.40.89) peut mettre à votre disposition du matériel sportif adapté favorisant la pratique sportive pour tous et vous fournir tout renseignement sur les équipements adaptés (ex. : plages équipées d'un tiralo ...).

## Accueillir un enfant en situation de handicap c'est :

1- Penser l'intégration dans le projet pédagogique qui doit contenir :

- a- **les conditions d'intégration** : connaissance des problématiques de l'enfant, rencontre avec les parents, sensibilisation de l'équipe ...
- b- **les moyens à mettre en œuvre** : prise en compte des besoins spécifiques de l'enfant, adaptation des activités, des temps de vie, du matériel, renforcement éventuel d'équipe ...
- c- **les modalités de coopération des différents accueils de l'enfant** : accueils de loisirs, familles, centres spécialisés, écoles...

2- Veiller pendant l'accueil à la bonne intégration de l'enfant (vigilance, écoute) par toute l'équipe qui doit être informée et formée ainsi que par les autres enfants.

3- Effectuer en fin de séjour un bilan de l'accueil.

## La cellule technique départementale et la mission JPA loisirs pour tous

<ul style="list-style-type: none"><li>- conseillent et accompagnent les équipes pédagogiques des centres de loisirs</li><li>- organisent des journées de formation</li><li>- élaborent des outils</li><li>- étudient les projets d'accueil et formulent des propositions d'aides matérielles, humaines ou financières auprès du comité départemental de La JPA</li></ul>	<p><i>Dans les Landes, un groupe de travail constitué des services de l'Etat (DDCSPP, IA), du Conseil Général, CAF, MLPH et des fédérations et associations de Jeunesse et d'Education Populaire regroupées au sein de La JPA, notamment les Francas, les PEP, la Ligue de l'Enseignement et les CEMEA, s'organise pour améliorer et soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de mineurs avec ou sans hébergement.</i></p>
--	---

## L'avis de la cellule technique départementale

## NOUS CONTACTER

Comité départemental La JPA  
- Chargé de mission -  
mission accès aux loisirs pour tous

3 Allée de la Solidarité  
40000 MONT-DE-MARSAN  
Tél : 05.58.06.89.86  
07.50.37.56.75

e-mail : [handicap@jpa40.fr](mailto:handicap@jpa40.fr) / site : [www.jpa40.fr](http://www.jpa40.fr)

*support à remettre au chargé de mission JPA avant l'accueil pour la cellule technique départementale*